



## II - Aménagement de la partie haute de la rue du Château : attribution de la maîtrise d'oeuvre

Une consultation ayant été faite,

le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- confie la maîtrise d'oeuvre du chantier susvisé à MK Etudes d'Ippling dont le taux de rémunération est de 4%.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## III - Modernisation de l'éclairage public : attribution du marché et de la maîtrise d'oeuvre

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant qu'une consultation pour les travaux de modernisation de l'éclairage public a été lancée,

le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise Monsieur le Maire à choisir le meilleur disant pour l'attribution du marché
- confie la maîtrise d'oeuvre du chantier susvisé à MK Etudes d'Ippling
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## IV - Isolation du bâtiment abritant la mairie

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que le bâtiment, abritant la mairie et datant des années 1950, ne bénéficie d'aucune isolation thermique,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de faire réaliser des travaux d'isolation extérieure de ce bâtiment
- sollicite une subvention au titre de la DETR/ DSIL 2023
- établit le plan de financement comme suit :

Coût du projet :

73 502,- € HT

Financement :

Subvention DETR/DSIL 2023 : 29 400,80 €

Fonds propres : 44 101,20 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## V - CASC : convention territoriale globale de services aux familles

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que la CASC soumet aux Communes membres le projet de convention territoriale globale (CTG) de services aux familles, élaboré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Étant donné que cette convention est mise en place pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et doit être adoptée avec la fin de l'année 2022,

le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## VI - O.N.F. :

### a) Garants de l'affouage

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents,

\* reconduit comme garants de l'affouage pour la saison à venir :

- M. FIERLING Jean-Claude, adjoint au maire
- M. LERSY Christian, conseiller municipal
- M. VERLET Sébastien, conseiller municipal.

## **b) Bois de chauffage**

Sur proposition de M. le Maire

le Conseil Municipal,  
à la majorité des membres présents et représentés,  
(une abstention et 14 voix pour -dont 2 procurations)

maintient le prix du bois de chauffage à 8 € le stère pour la saison à venir.

## **VII - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal,  
attribue une subvention

- de 1 000 € à l'Inter-associations de Bliesbruck, à la majorité des membres présents et représentés (Mme GRCIC Maryse, Présidente de l'Inter-associations, s'étant abstenue)
- de 50 € à la Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines-Ouest, à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **VIII - Remboursements par GROUPAMA et ORANGE**

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,  
accepte

- L'avoir sur le contrat d'assurance GROUPAMA d'un montant de 82,86 €
- L'avoir partiel sur une facture ORANGE, d'un montant de 47,23 €

## **IX - Eclairage public**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

dans le cadre des mesures préconisées pour économiser l'énergie électrique,

considérant également qu'une économie de 10 000 € sur une année peut être réalisée par cette mesure,

le Conseil Municipal,  
à la majorité des membres présents et représentés,  
(5 voix contre (dont 1 procuration), 1 abstention, et 9 voix pour)

- décide de couper l'éclairage public de 24 heures à 5 heures du matin dès le mois de janvier 2023
- maintient néanmoins l'éclairage public de la rue Hermeskappel et du rond-point.
- maintient également l'éclairage public autour de la salle polyvalente et en partie dans la rue Principale le week-end.

## **X - Analyse sur la pérennisation d'un multi-services avec une boulangerie**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que l'arrêt programmé du fonctionnement de l'actuel boulangerie-épicerie pose le problème de la volonté de pérenniser, au sein du village, le maintien d'une structure multi-services avec une boulangerie,

Etant donné que deux solutions peuvent être envisagées, à savoir :

- négocier avec la société «Sarreguemines Confluences Habitat» qui reprendrait les bâtiments pour y créer 3 appartements et au rez-de-chaussée un local commercial. La Commune serait chargée de l'ensemble des abords comprenant également l'ancienne maison Théobald Mireille

ou

- envisager une nouvelle structure à proximité du foyer socio-culturel,

le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- est invité à réfléchir à ces deux options,
- charge Monsieur le Maire de faire estimer les frais qu'engendreraient l'une et l'autre options.

## **XI - Divers et communications**

- a) Réaménagement de la partie haute de la rue du Château : l'intersection de la rue du Château avec la rue de Millery va faire l'objet d'une étude possible d'amélioration, ce en partenariat avec les services du Département.
- b) Un tableau du peintre RENAUDIN représentant la rue Hores (actuellement rue Wirig) va être mis aux enchères à New-York. Une souscription va être lancée.